



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 118987

Texte de la question

Mme Geneviève Colot attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation du personnel pénitentiaire et sa charge de travail. Elle lui indique que le transfert des charges d'extractions, de transfèrements et de garde des détenus hospitalisés au personnel pénitentiaire constitue une augmentation significative de la charge de travail. Elle lui demande de préciser le partage des responsabilités entre les différents corps que sont la police, la gendarmerie et le personnel pénitentiaire. Elle souhaite également qu'il précise quelle politique de recrutement du personnel pénitentiaire et de formation il prévoit d'engager pour faire face à ces nouvelles charges.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118987

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1712